

Tambour battant



Déchets (p. 6)

Tout savoir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à partir de 2024

Implantation d'antennes relais (p. 8)

Une petite mise au point s'impose

Antennes Bouyges Telecom (p. 10)

Une concertation constructive

Une nouvelle application gratuite pour rester connecté à sa commune ! (p. 11)

Un espace détente (p. 37)

Une place du bulletin vous est destinée

Que manger ? (p. 36)

Nos commerçants vous proposent des recettes !

Informations associations (p. 29)

Le mercredi 18 décembre

MARCHÉ DE Noël

SOUS LA HALLE

de 16h à 20h

CHANTS DE NOËL
VIN CHAUD
PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL



N° 319 | DECEMBRE 2024
Edition bimestrielle



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

Le mois de décembre est synonyme de fêtes pour beaucoup d'entre nous. Dans ce climat morose d'une politique nationale tumultueuse et divisée, les fêtes de fin d'année vont être l'occasion de retrouver de l'énergie auprès de nos proches.

Décembre est un mois de féerie et de partage, avec une multitude d'activités autour des fêtes de fin d'année et notamment de Noël. Nos agents des services techniques ont d'ailleurs déjà donné le ton de cette période par la pose des illuminations et décorations de Noël.

Comme chaque année, le mois de décembre sera donc l'occasion de partager des moments chaleureux et festifs.

Pour notre village, cette période de festivités débutera le vendredi 13 décembre avec l'accueil des nouveaux arrivants et les médaillés du travail, puis le samedi 14, le CCAS proposera à nos seniors un après-midi spectacle sur le thème des comédies musicales suivi de la traditionnelle distribution des colis de Noël. Et enfin, nous clôturerons ce week-end de fête, le dimanche 15 décembre par le spectacle de Noël pour nos enfants des écoles.

Cette année, le mercredi 18 décembre notre marché fêtera « Noël » et sera une opportunité unique pour vivre la magie de cette période. Le Père Noël fera son grand retour à partir de 16 h, ainsi, chaque enfant pourra se faire prendre en photo en sa compagnie et faire briller les yeux des petits comme des grands.

En cette fin d'année 2024 encore marquée par des défis économiques importants, nous vivons des temps d'incertitude et où chaque décision budgétaire doit être prise avec une attention particulière. Et il est de notre responsabilité de les gérer de manière rigoureuse afin d'assurer la pérennité de nos services publics, le maintien de nos équipements communaux et le bien-être de nos citoyens.

Ces périodes successives de trouble et de pression fiscale nous obligent à repenser nos priorités et à trouver des solutions innovantes pour continuer à offrir des services publics de qualité tout en respectant les capacités financières de notre collectivité. Je tiens à vous assurer que nous travaillons sans relâche avec les services de la mairie pour optimiser nos dépenses.

Je suis conscient que certaines mesures peuvent parfois être perçues comme des sacrifices. Cependant, il est essentiel de garder à l'esprit que chaque décision est prise dans l'intérêt général. Ensemble, nous devons faire preuve de solidarité et de compréhension face à ces enjeux.

À Follainville-Dennemont, nous refusons la résignation. Ensemble, nous continuons d'innover, de construire et de répondre à vos attentes, malgré les épreuves.

En ce mois de décembre, je vous invite à profiter pleinement des fêtes et le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année remplies de douceur, de bonheur et de moments précieux avec vos proches.

Ensemble, continuons à faire de notre village un lieu où il fait bon vivre.

Sébastien LAVANCIER



INFORMATIONS COMMUNALES



Coordonnées de la mairie :

Mairie - 2, place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. 01.34.77.25.02
E-mail : mairie@follainville-dennemont.fr
Site : www.follainville-dennemont.fr

* * *

Ouverture / Fermeture mairie

La mairie est ouverte au public aux horaires suivants :
Lundi – mercredi – vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
Mardi – jeudi : fermée au public

Samedi : le second samedi de chaque mois de 9 h à 12 h 00 (sauf en novembre ouvert le 16)

A NOTER : le samedi d'ouverture de la mairie, une permanence du Maire et/ou des Adjointes a lieu de 9 h à 12 h, uniquement sur rendez-vous auprès de Madame Lecoq par mail : standard@follainville-dennemont.fr
Rendez-vous de 30 minutes maximum

Prochains passages de la balayeuse

GPSEO nous informe que la balayeuse passera à Follainville et à Dennemont le 20 décembre 2024.
Ces dates peuvent être soumises à modification en cas de soucis.



Mariages

Néant

Naissances

Jamie-Lee BUSSE (F) - 01/07/2024
Mattia NGUYEN DAILLEUX (M) - 18/09/2024
Nina CARLOS (F) - 12/09/2024

Décès

Jeannine PUECH, née le 16/01/1936, décédée le 19/08/2024

Votre marché du village

Les commerçants du marché vous attendent chaque mercredi de 16 h à 20 h sous la halle de Dennemont. Que des produits frais : poissons, fruits, légumes, boucheries, fromages, rôti, pizza, miel, bière, rhum, kebab, burger...



Restauration et garderie périscolaire : paiement en ligne possible !

Vous pouvez, si vous le désirez, régler vos factures de garderie périscolaire et de restaurant scolaire en ligne. Pour cela il vous suffit de vous connecter au site du Trésor Public, dont l'adresse mail apparaît sur les titres de recettes chaque mois « <https://www.payfip.gouv.fr> - identifiant : **003887** - référence : 2024-00(saisir à chaque paiement le numéro du titre qui change tous les mois)-1 ».

Les autres moyens de paiement (chèque, espèces dans la limite de 300 €) restent possibles.



INFORMATIONS COMMUNALES



A vos agendas

- ✓ **Commune** : 13 décembre, 19h30, accueil des nouveaux arrivants et remise des médailles du travail, salle polyvalente de Dennemont
- ✓ **Commune** : 14 décembre, 15h, spectacle "les comédies musicales d'hier à aujourd'hui" par Souls Unity et remise des colis de Noël pour nos séniors (*sur invitation*), salle polyvalente de Dennemont
- ✓ **Commune** : 15 décembre, 15h, spectacle "La planète bleue et le robot magique" suivi d'un goûter pour nos enfants âgés de 3 à 10 ans, salle polyvalente de Dennemont
- ✓ **Commune** : 18 décembre, 16h-20h, marché de Noël sous la halle

Agendas 2025

- ✓ **Club de l'Amitié** : 18 janvier, 14h, AG salle polyvalente de Dennemont
- ✓ **Les jardins partagés** : 26 janvier, 10h-13h, AG annuelle à la Maison des Services Publics de Dennemont
- ✓ **CPAFD** : 29 janvier, 20h30, AG à la Maison des Services Publics de Dennemont
- ✓ **Cercle de la Voile** : 2 février, 14h, AG à la Maison des Services Publics de Dennemont
- ✓ **Communauté Emmaüs** : 8 février, journée, braderie à la Communauté Emmaüs
- ✓ **Trois Petites Notes de musique** : du 10 au 14 février, 18h-20h, auditions à la Maison Pour Tous

Deux points sont prévus :

Dennemont :
aux abords de la halle

Follainville : devant la mairie



**COLLECTE
DES SAPINS DE NOËL**



**Les sapins sont à déposer
entre le 26 décembre 2024 et le 8 janvier 2025**

**sans neige artificielle, dépouillés de tout ornement : décorations
(boules, guirlandes...) , emballages, pieds, bûches ou pots**

Déchets : tout savoir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à partir de 2024

Taxe foncière 2024
COMMENT LIRE VOTRE AVIS D'IMPOSITION ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

| Taxes foncières | Commune | Syndicat de communes | Inter communauté | Taxes spéciales | Taxe ordures ménagères | Taxe GEMAPI | Coût des cotisations |
|--------------------------|------------------|----------------------|------------------|-----------------|------------------------|-------------|----------------------|
| Taux 2023 | X,XX % | | X,XX % | X,XX % | X,XX % | X,XX % | |
| Taux 2024 | X,XX % | | X,XX % | X,XX % | X,XX % | X,XX % | |
| Propriétés bâties | | | | | | | |
| Adresse | XX RUE DE XXXXXX | | | | | | |
| Base | | | | | | | |
| Cotisation | | | | | | | |
| Cotisation Issuée | | | | | | | |
| Adresse | | | | | | | |
| Base | | | | | | | |
| Cotisation | | | | | | | |
| Cotisation Issuée | | | | | | | |
| Cotisation 2023 | XXX | | XXX | XX | XXX | X | |
| Cotisation 2024 | XXX | | XXX | XX | XXX | X | |
| Variation | +YY % | | +YY % | +XX % | +YY % | +XX % | |

Taux de TEOM appliqué par votre commune dès 2024

Montant à payer pour la TEOM 2024

Le budget de la gestion des déchets s'élève à un peu plus de 60 millions et il est structurellement déficitaire à hauteur de 16 M€ et les coûts ont bondi de 6 % en deux ans. La réforme doit permettre d'augmenter la recette perçue par la collectivité de 9,2 M€ alimentant ainsi le [budget lié à la gestion des déchets](#).

Malgré les recettes perçues, le coût pour cette activité sera toujours déficitaire à hauteur de 8 M€.

Les coûts de collecte et de traitement sont très importants puisqu'ils représentent à eux seuls 85 % du budget. L'augmentation constante de la TGAP (*taxe générale sur les activités polluantes*), la flambée des coûts de l'énergie et des carburants vont encore creuser ce déficit.

Alors, pour ne pas trop peser sur la fiscalité des foyers, le choix a été fait de continuer à porter 8 M€ de déficit de ce budget par le budget général de la GPSEO.

Pourquoi harmoniser les taux de TEOM sur le territoire de GPS&O ?

- Pour répondre aux exigences réglementaires

La loi NOTRe du 7 août 2015 impose aux collectivités d'harmoniser leur TEOM dans un délai de 10 ans suivant leur année de création. La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, en charge de la gestion des déchets des ménages, s'est mise en ordre de marche dès 2022 pour répondre à cette exigence réglementaire avant l'échéance de fin 2027.

INFORMATIONS COMMUNALES

- Pour harmoniser les taux en fonction des niveaux de services

Au-delà des contraintes réglementaires, il s'agit aussi pour GPS&O de lisser les disparités existantes en termes de services sur l'ensemble du territoire. En effet, depuis la création de la Communauté urbaine en 2016, 30 taux de TEOM co-existent avec un niveau souvent en inadéquation avec le service rendu à l'habitant. L'harmonisation de cette taxe est l'occasion pour la CU de mettre en place un nouveau système fondé sur une équité de traitement entre communes, en ajustant le taux de TEOM au niveau de service. Au 1^{er} octobre 2024, ils seront au nombre de 4 contre 30 auparavant.

- Pour mieux maîtriser les coûts de gestion des déchets

L'évolution de cette taxe fait partie d'un ensemble de mesures fixées par GPS&O visant à maîtriser au mieux les coûts de la collecte et du traitement des déchets en constante augmentation : hausse continue de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) relative à la gestion des déchets (*enfouissement et incinération*), augmentation des prix de l'énergie et des matières premières, des coûts des prestations de services (*collecte et traitement*).

Et pour Follainville Dennemont qu'en est-il ?

Le nouveau taux de la TOEM est dorénavant de **6,52%** (4.04% précédemment soit +61% d'augmentation), ce nouveau taux correspond aux services suivants :

- Collecte et traitement : en porte-à-porte pour les ordures ménagères, les emballages / papiers aux fréquences habituelles et en points d'apport volontaire pour le verre.
- Accès aux 11 déchèteries (*encombrants, végétaux, ...*), et le traitement associé des déchets.
- Distribution de composteurs et mise à disposition de broyeurs sous conditions pour la gestion des végétaux.

- Concernant la collecte des végétaux, le choix a été fait de ne faire porter ce service par les administrés mais sur le budget communal.

A compter de 2025 pour ce service et sur la période d'avril à novembre ce service sera le suivant :

- **Deux collectes par mois de vos bacs de déchets verts en porte / porte.**
- **1 samedis matin /mois, mise à disposition d'une benne de 15 M3 en points d'apport volontaire pour déposer vos coupes de haie et d'arbre avec possibilité de broyage de vos branches / taille et récupération du broya si vous le souhaitez.**

Pour ces nouvelles modalités de collecte un calendrier vous sera communiqué en début de période (printemps 2025).

INFORMATIONS COMMUNALES

Implantation d'antennes relais : une petite mise au point s'impose

Je reçois depuis quelques jours des messages téléphoniques, mails ou au travers des réseaux sociaux des interrogations, rumeurs et parfois des calomnies au sujet de notre action sur le projet d'implantation d'antennes relais de la société Free dans des fausses cheminées sur l'immeuble du 164 Rue Jean-Jaurès, plus particulièrement depuis l'apposition devant celui-ci d'un panneau d'autorisation de déclaration de travaux.

Si effectivement je peux comprendre votre inquiétude et vos interrogations légitimes sur le sujet, je ne peux tolérer que l'on m'accuse de complaisance avec les opérateurs téléphoniques car je n'ai cessé, avec mon équipe municipale depuis le début de mon mandat, de défendre la préservation, la qualité de notre environnement et les intérêts de notre village. En effet, la société FREE a déposé une déclaration préalable le 10 novembre 2020 à laquelle nous nous sommes opposés après instruction par arrêté du 2 mars 2021, considérant que ces antennes avaient un impact négatif important sur l'environnement proche, mais également sur le site inscrit des boucles de la Seine, site patrimonial remarquable. Nous avons souligné que le projet d'antennes dans de fausses cheminées était mal adapté (*hauteur supplémentaire, nombre excessif de fausses cheminées etc...*) et ne s'insérait pas dans le paysage.

Le société Free a immédiatement contesté cet arrêté et nous a attaqué en justice pour obtenir la délivrance de cette autorisation :

- Une première fois en référé à l'issue duquel le tribunal par ordonnance rendue le 5 juillet 2021 nous a donné raison sur la forme

Entre temps, à la suite de la publication d'un article dans notre journal communal Tambour battant, dans la presse locale et d'une réunion publique le 01 avril 2023, un collectif de lutte contre le projet s'est créé.

Monsieur le Sous-Préfet qui a eu vent de cette affaire a décidé de me convoquer avec les représentants de la société FREE le 24 avril 2023, afin de trouver une solution amiable. Aussi, il a été proposé à la société FREE deux parcelles communales de substitution au projet du 164 rue Jean Jaurès. Nous avons alors obtenu de la société FREE qu'elle suspende momentanément ses poursuites et en avons informé le tribunal qui nous a entendu.

Le conseil municipal dans sa séance du 19 septembre 2023 à donner un avis favorable pour un projet d'une antenne de type treillis sur la rue de Guernes cadastré 22 section AC (*Friche ex-site EPITEC*) sous la condition que le projet de fausses cheminées soit abandonné et que le projet ru de Guernes soit modifié en reculant l'équipement vers le massif forestier, toujours dans un souci de garantir la meilleure intégration paysagère possible dans l'environnement et de limiter autant que possible l'impact visuel.

Le 18 février 2024, la société FREE a sollicité à nouveau le tribunal pour faire exécuter la décision, voulant s'assurer que si le projet de substitution n'aboutissait pas, celui du café des boulistes serait réalisé.

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2024, j'ai rappelé que l'issue probable du jugement d'appel prévu le 11 avril 2024 avait peu de chances de nous être favorable, à la vue des réquisitions de l'avocat général.

Nous avons également négocié avec la société FREE afin que si la décision de la cour d'appel ne nous était pas favorable et que nous soyons contraints à prendre un arrêté de non-opposition au projet sur le café des boulistes, la société FREE devait s'engager à renoncer à ce projet si la déclaration préalable sur le projet de la rue de Guernes était signée.

Comme nous l'avions prévu, la cour d'appel dans son arrêt du 11 avril 2024 a une nouvelle fois rejeté nos arguments et nous a condamné : **Extraits de la décision**

DÉCIDE :

Article 1^{er} : La requête de la commune de Follainville-Dennemont enregistrée sous le n° 23VE00380 est rejetée.

Article 2 : La commune de Follainville-Dennemont versera à la société Free mobile une somme de 2 000 euros en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Article 3 : Une astreinte est prononcée à l'encontre de la commune de Follainville-Dennemont si elle ne justifie pas avoir, dans les deux mois suivant la notification du présent arrêt, exécuté le jugement rendu par le tribunal administratif de Versailles le 16 décembre 2022, jusqu'à la date de cette exécution. Le taux de cette astreinte est fixé à 50 euros par jour, à compter de l'expiration du délai de deux mois suivant la notification du présent arrêt.

INFORMATIONS COMMUNALES

J'ai alors dû me résigner à signer cette déclaration de non-opposition dans la mesure où il n'y avait plus de solution légale à s'opposer à ce projet et éviter à la commune de payer une lourde amende en cas de non-application de cette décision de justice.

Par ailleurs, le 7 juin 2024, nous avons reçu une nouvelle demande d'implantation d'une nouvelle antenne relais de la société Keos télécom pour l'installation d'un pylône de type cheminée au 38 chemin des Rûs du Moulin.

Face à cette énième sollicitation de la part d'un opérateur nous avons alors demandé un soutien pour nous aider à lutter contre un nouveau projet en écrivant aux services de l'état et élus : au Préfet, Sous-Préfet, Sénateur, Président du Sénat, Président du GPSEO, Député, Président du parc Régional du Vexin.

Parallèlement nous avons demandé à Kéos télécom de se rapprocher des autres opérateurs déjà présents sur notre commune afin de mutualiser leur projet et les avons avertis que nous n'accepterons pas de nouvel équipement sur la commune.

Dans un courrier du 23 août 2024, la société FREE nous a confirmé abandonner le projet au 164 rue Jean Jaurès dès lors qu'elle obtiendra toutes les autorisations administratives pour la construction sur le site rue de Guernes.

Cependant, ils nous ont confié lors d'une visio-conférence poursuivre en parallèle leur projet rue Jean-Jaurès en purgeant le délai de recours de la déclaration préalable afin d'avoir une solution en cas d'échec sur le projet de la rue de Guernes. D'où l'affichage du panneau de déclaration de travaux sur le 164 rue Jean Jaurès.

Voilà toute la vérité sur cette affaire. Comme vous pouvez le constater, notre commune est fortement ciblée de par sa position géographique et topographique par tous les opérateurs de téléphone mobiles.

La loi Elan, qui avait pour objectif premier la couverture de 100% des zones blanches a simplifié les procédures visant à installer des équipements et dont l'objectif avoué aujourd'hui est aussi de densifier la couverture réseau mobile 5G. Par ailleurs L'ARCEP, le gendarme des télécoms menace de sanctions très importantes les opérateurs ne respectant pas leurs obligations de couverture.

Nous nous défendons comme nous le pouvons en privilégiant la mutualisation d'équipements, comme nous l'avons fait avec SFR et Orange et auquel cas demandons et/ou négocions avec les opérateurs en privilégiant plutôt des équipements de type pylônes arbres (SFR) ou cyprès (Bouygues) le plus discret possible, garantissant la meilleure intégration paysagère possible dans l'environnement. Malheureusement nous n'avons que trop peu de moyens pour contraindre les opérateurs de nous suivre dans cette politique.

Enfin, je voulais finir cette information en vous communiquant quelques chiffres, car toutes ces procédures ont un coût pour la commune.

En effet, dans les affaires qui nous ont opposé à Free, nous avons payé près de 9 000 € de frais d'avocat et 3 500 € de condamnation.

Pour l'affaire nous ayant opposé à Bouygues, nous avons payé 2 700 € de frais d'avocat.

Comme vous pouvez le constater, ce sont des frais importants pour les finances de notre commune et je crains que cela ne soit terminé. En effet, un contentieux couve avec la société Keos télécom, mais n'en doutez pas, nous nous battons avec la même obstination et force, mais avec les moyens qui sont les nôtres pour chaque nouvelle demande d'implantation et pour lesquelles aucune concertation ne sera recherchée.

J'espère que cet article rétablira une certaine vérité sur notre engagement depuis le début de notre mandat et que nous pourrions toujours compter sur le soutien que vous pourrez nous apporter dans la lutte contre ce fléau de densification d'équipements de radiophonie mobile qui défigure nos villages et ses paysages.

INFORMATIONS COMMUNALES

Antennes Bouygues TELECOM, une concertation constructive

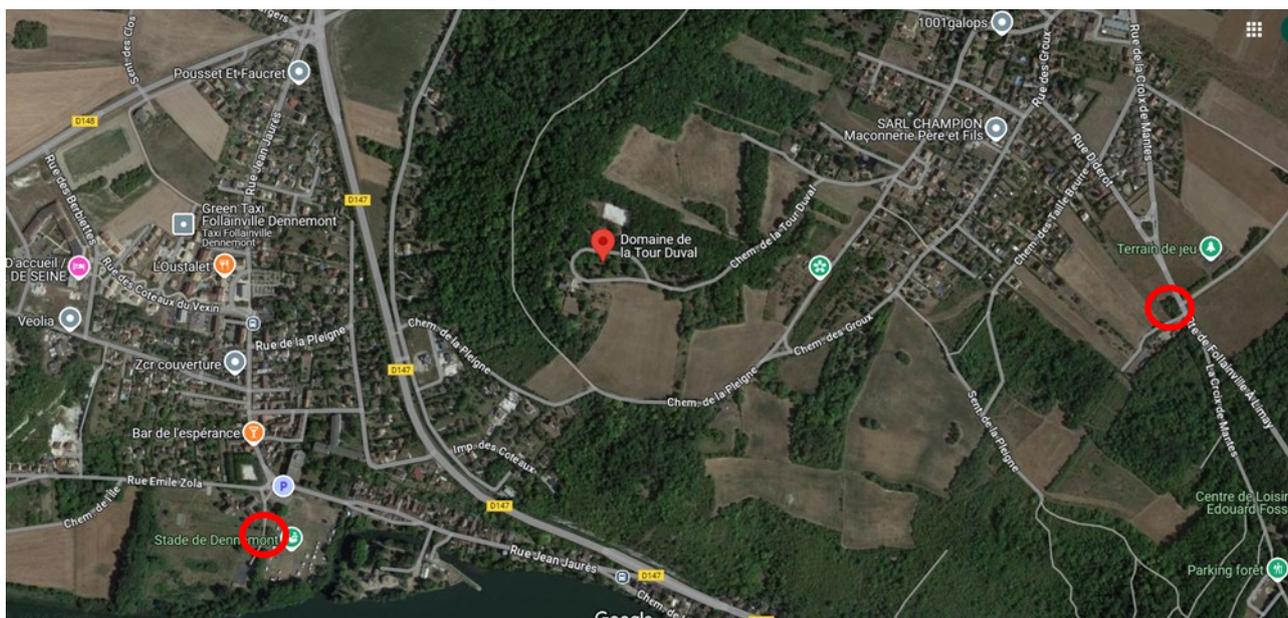
Nous sommes conscients que l'implantation de structures de télécommunications peut susciter des interrogations et des craintes. La loi Elan facilitatrice pour les opérateurs de téléphonie, les tribunaux qui se chargent de faire appliquer cette loi et condamnent systématiquement les communes s'opposant au déploiement de ce type de projet nous laisse que peu de solution. Cela nous oblige à travailler avec les opérateurs pour intégrer ces équipements plutôt disgracieux dans notre environnement, à faire des compromis.

En effet, suite à nos nombreux déboires devant les tribunaux et à une énième condamnation du tribunal administratif à la commune face à l'opérateur Bouygues télécom pour le projet d'implantation d'un pylône pour l'opérateur sur un domaine privé, nous avons engagé dès 2022 des négociations constructives avec cet opérateur afin de garantir une installation d'un type d'antennes conforme à nos attentes. Ces discussions ont donc permis de définir les modalités d'implantation de ces antennes, en tenant compte de nos préoccupations.

Dans quelques jours vont démarrer des travaux d'implantation de deux nouvelles antennes de téléphonie mobile pour l'opérateur Bouygues Télécom, sous la forme d'arbre Cyrprès.

Ce choix d'antennes sous la forme d'arbre a été motivé par notre volonté d'intégrer cette infrastructure dans le paysage local. Ce type d'implantation vise à limiter l'impact visuel de l'équipement tout en préservant l'esthétique de notre environnement. Ces antennes seront situées sur des emplacements communaux choisis pour minimiser leur visibilité, tout en garantissant une bonne couverture du réseau.

Le choix de ces implantations s'est porté sur une parcelle communale boisée face au City stade de Follainville, ainsi qu'un second emplacement au stade de Dennemont le long du massif boisé derrière le vestiaire.



INFORMATIONS COMMUNALES

Une nouvelle application gratuite pour rester connecté à sa commune !

Nous sommes ravis de vous annoncer le lancement de « Panneau Pocket », une nouvelle application mobile totalement gratuite et qui a pour but de renforcer le lien entre la commune et ses citoyens. Cette application innovante vous permettra de rester informés en temps réel sur les événements, les actualités, et les services de notre belle commune.

Qu'est-ce que Panneau Pocket ?

Panneau Pocket est une application intuitive et facile à utiliser, conçue pour vous fournir toutes les informations essentielles concernant votre ville.

Grâce à cette plateforme, vous pourrez recevoir des alertes en temps réel, rester informés des événements à venir, des modifications de service, ou des situations d'urgence directement sur votre smartphone.

Comment télécharger l'application ?

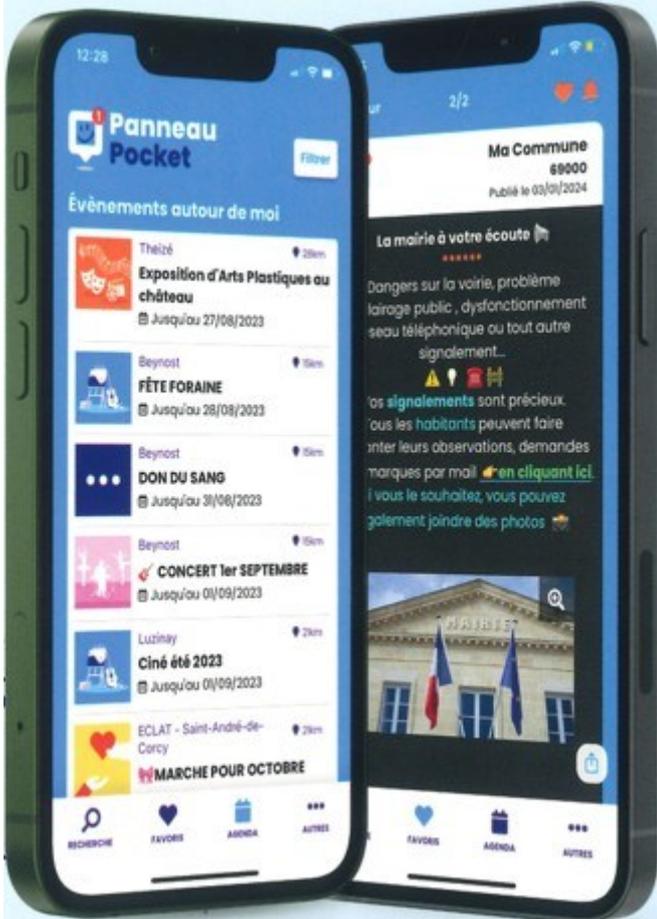
Panneau Pocket est disponible en téléchargement gratuit sur les plateformes Android et iOS. Il vous suffit de rechercher "Panneau Pocket" dans votre store d'applications et de suivre les instructions d'installation. Une fois l'application téléchargée, vous pourrez personnaliser vos notifications en fonction de vos intérêts et de vos besoins.

Pourquoi adopter Panneau Pocket ?

Dans un monde où l'information circule rapidement, Panneau Pocket vous permet de ne rien rater des nouvelles de votre commune.



Les informations et alertes de la commune sont sur **PanneauPocket**



Scannez pour télécharger l'appli !



GRATUIT

ANONYME

SANS PUBLICITÉ

 Accessible également sur ordinateur app.panneaupocket.com

INFORMATIONS COMMUNALES

Ecole Ferdinand BUISSON « Un enseignant à l'année pour une scolarité de qualité »



Dans cette école, depuis la rentrée de septembre, l'absence d'un enseignant dans la classe de CE1/CM1 les jeudis et vendredis a soulevé de l'inquiétude, des préoccupations légitimes quant à la qualité de l'éducation de nos enfants et a conduit à la mobilisation de parents d'élèves le vendredi 06 décembre dernier.

Si nos courriers respectifs et cette mobilisation ont permis, je m'en réjouis, d'obtenir un poste d'enseignant pour le second trimestre, je comprends parfaitement les frustrations exprimées par les familles et je partage ce désir de garantir à chaque élève un enseignement stable et de qualité.

Aussi, en ce mois de décembre alors que les fêtes de fin d'année approchent, je tiens à m'adresser aux parents d'élèves de l'école Ferdinand Buisson.

Je souhaite de nouveau vous assurer que nous portons et porterons une attention toute particulière sur la situation de cette école et nous ferons tout notre possible en étroite collaboration avec l'Éducation nationale pour assurer et garantir, jusqu'à la fin de cette année scolaire, la continuité des apprentissages de nos enfants.

INFORMATIONS DECHETS

ATTENTION, évolution de la collecte des déchets depuis le 1^{er} octobre

La Communauté Urbaine lance l'application "infos déchets GPSEO", un nouvel outil numérique pour tout savoir sur vos services déchets en temps réel et à votre adresse.

Collecte de vos déchets :

- Ordures ménagères : 1 collecte par semaine (*mercredi matin*)
- Emballages recyclables : 1 collecte toutes les deux semaines (*jeudi matin, semaines impaires*)
- Verre : collecte en points d'apport volontaire
- Déchets végétaux : apporter à la déchèterie
- Encombrants : apporter à la déchèterie

À partir du 1^{er} octobre 2024, les conditions de collecte évoluent.

INFOS DÉCHETS GPSEO
PLUS BESOIN
D'ESPIONNER
VOS VOISINS
POUR SAVOIR
QUAND SORTIR
VOS POUBELLES!

NOUVELLE APPLI!

TÉLÉCHARGEZ-LA MAINTENANT !



L'application Infos déchets GPSEO vous accompagne au quotidien pour une gestion simple & personnalisée de vos déchets.

Systemes automatiques de lecture de plaques minéralogiques

NOUVEAU !
À compter du 5 août 2024

DÉCHÈTERIE DE LIMAY
SYSTÈME D'ACCÈS AUTOMATIQUE
PAR LECTURE DES PLAQUES
D'IMMATRICULATION

- Simple.
- Fluide.
- Sécurisé, en limitant le nombre de véhicules sur le quai.

Des agents plus disponibles pour vous accompagner.

01 30 33 90 00
INFOS DÉCHETS GPS&O
Lundi - Vendredi, 9h - 12h et 14h - 17h.

OUVERT À TOUTS LES HABITANTS DU TERRITOIRE
Enregistrement préalable obligatoire
INSCRIVEZ-VOUS DES MAINTENANT
SUR GPSEO.FR

Comment ça marche ?

Une caméra positionnée au niveau de la barrière d'entrée lit votre plaque d'immatriculation et autorise l'accès au véhicule s'il est enregistré dans la base de données.

Seule formalité : vous inscrire et enregistrer au préalable votre(s) véhicule(s), en créant un compte. Vous pouvez inscrire jusqu'à deux véhicules par foyer.

A noter que si vous avez déjà créé un compte pour l'une des déchèteries du territoire déjà dotée de ce système (la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville, Aubergenville, Gargenville ou Triel-sur-Seine), il n'est pas nécessaire d'en créer un nouveau.

Comment s'inscrire ?

- sur gpseo.fr via l'onglet "démarches en ligne"
- ou sur **formulaire papier** disponible à la déchèterie et téléchargeable sur gpseo.fr

Documents à fournir :

(Scan ou photo de bonne résolution au format pdf, jpg, jpeg ou png de 10 Mo max. ou bien photocopies)

--> La carte grise du/des véhicule(s)

--> Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Comment savoir si mon inscription a bien été prise en compte ?

Lorsque GPS&O aura validé votre inscription, un mail de confirmation vous sera envoyé.

Dès réception de cette validation, vous pourrez accéder à la déchèterie sans présentation de vos justificatifs.

Si vous vous êtes inscrit avec le formulaire papier et que vous ne disposez pas d'adresse mail, vous serez informé par téléphone.

La déchèterie de Limay est accessible à tous les habitants du territoire

Tél. : 01 30 33 90 00, infos déchets GPS&O du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchèterie de Limay, avenue du Val, Zone industrielle, 78520 Limay

INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

La gendarmerie accueille du public à Limay et à Fontenay-Saint-Père

Horaires Limay :

- de 8h à 12h du lundi au samedi inclus
- de 9h à 12h dimanche et jours fériés

Horaires Fontenay-Saint-Père , devant la mairie :

- de 14h à 18h30 du lundi au samedi inclus
- de 15h à 18h dimanche et jours fériés



CNI et passeports à Buchelay

La mairie de Buchelay dispose désormais d'une station biométrique permettant de réaliser les CNI et passeports.

Il vous suffit de faire votre pré-demande en ligne sur le site : <https://ants.gouv.fr> puis de sélectionner la mairie de Buchelay et choisir le jour et l'heure du rendez-vous en fonction de votre convenance.

Pour les personnes ne sachant pas faire ces démarches sur internet, des personnes de la Maison France Services peuvent vous accompagner.



Merci Follainville-Dennemont !



Le SENEGAL et particulièrement Mbodiene (*petite cote*), ses écoles, son dispensaire, remercient vivement toutes celles et ceux qui, généreusement depuis quatre ans, ont par leurs dons très divers, aidés les villageois dans leur vie quotidienne, leur ont apporté un petit, voir un grand plus.

En cette rentrée scolaire, je souhaite porter mon aide particulièrement sur les étudiants, lycéens, collégiens, qui manquent de tout.

Si vous avez des smartphones, encore en état de marche (*car des cours sont donnés en distanciel ... sans tenir compte des contraintes techniques et financières !*), des calculatrices, et bien sûr règles, gommes, stylos, crayons papiers et couleurs, etc. je suis preneur !

La guerre est déclarée aux importations de médicaments et je ne veux prendre aucun risque mais suis toujours preneur de compresses pansements désinfectants stérilisants ... et même de paracétamol de type Doliprane délivrés sans ordonnance.

Pour l'instant je ne récupère plus les vêtements et livres, trop lourds et encombrants mais suis toujours preneur de lunettes, loupes, appareils auditifs

Surtout n'achetez rien de neuf, désencombrez vos placards, ... nous gaspillons tant en Europe !

Grand merci à vous toutes et tous, nous vous envoyons un peu du soleil qui vous manque souvent et que nous subissons quelque fois trop !

Samuel Boureille, Maire honoraire devenu Sénégalois !



INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

Le service Pam francilien, votre transport au plus proche de vous



Pam | Un service **îledeFrance** mobilités

Pam francilien

Votre service se régionalise

- Fonctionnement du service identique
- Tarifs attractifs et harmonisés
- Meilleure qualité de service
- Horaires étendus

Une tarification unique et attractive

Une tarification plus attractive et harmonisée à l'ensemble des usagers du territoire francilien.

| Distance à vol d'oiseau du trajet (en km) | Tarifs par personne |
|---|---------------------|
| 0 à < 15km | 2,00 euros |
| 15 à < 20km | 3,20 euros |
| 20 à < 25km | 4,00 euros |
| 25 à < 30km | 5,00 euros |
| 30 à < 35km | 6,25 euros |
| 35 à < 40km | 7,80 euros |
| 40 à < 45km | 9,75 euros |
| 45 à < 50km | 12,20 euros |
| 50km et plus | 14,00 euros |



La régionalisation par département

2023

94 : avril
75 : juillet
91 : octobre

2024

77 : février
78 et 92 : juillet
93 : novembre

2025

95 : septembre

Le fonctionnement et les nouveaux avantages

Le service fonctionne tous les jours de 6h à minuit et jusqu'à 0h30 vendredi et samedi.

L'inscription au service

Il est possible de s'inscrire sur internet ou par courrier. Pour justifier de l'éligibilité, des pièces justificatives sont demandées (**en copie recto-verso**) :

- la « Carte Mobilité Inclusion » (CMI) mention « Invalidité »,
- ou la carte d'invalidité (avec un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80 %),
- ou la carte de stationnement ONAC,
- ou une notification d'attribution de l'APA précisant le classement GIR (1 à 4),
- et une pièce d'identité.

Les réservations

Pour les trajets occasionnels, réservations entre 30 jours et jusqu'à midi la veille du transport. Pour les trajets réguliers, réservations entre 90 et 7 jours à l'avance.

Un centre de services unique

De nouvelles coordonnées et une nouvelle application mobile pour réserver ses trajets et gérer son compte.

Pour en savoir plus



Sur internet :
pam.iledefrance-mobilites.fr
Rubrique « Nous contacter »



Par téléphone :
0 800 00 18 18 service et appel gratuits
Tous les jours de 7h à 20h
Et de 5h30 à 1h pour une assistance lors d'un trajet



En agence commerciale :
24 allée Vivaldi, 75012 Paris
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h (hors jours fériés)



Le Pam est financé par :



PASS+
Hauts-de-Seine - Yvelines

Inscriptions ouvertes sur passplus.fr

Yvelines Le Département

Le Département des Yvelines entame une nouvelle année 2024-2025 sous le signe du Pass+.

Le Pass+ est un dispositif départemental d'aide financière pour les jeunes qui leur permet de profiter d'activités culturelles et/ou sportives parmi 3 000 idées référencées en ligne. Ils bénéficient aussi d'une offre de bons plans (tarifs réduits, jeux-concours, etc.).

Lien vers le site internet du dispositif : www.passplus.fr

Le Pass+ offre deux avantages aux jeunes yvelinois éligibles :

une aide financière de 80 à 100 € pour pratiquer des activités culturelles et sportives auprès de 3000 organismes yvelinois et altoséquanais référencés en ligne : passplus.fr ;

une offre de bons plans (tarifs réduits, jeux-concours...) proposés par ces mêmes organismes à retrouver également en ligne.

Nouveauté de la campagne 2024-2025 :

Les jeunes âgés de **15 à 18 ans scolarisés ou domiciliés dans les Yvelines ne sont plus éligibles au Pass +** depuis le 3 juin 2024 mais ils peuvent bénéficier :

du dispositif régional LABAZ, l'appli bons plans de la Région pour les jeunes de 15 à 25 ans ; ou des autres dispositifs gouvernementaux (Pass'Sport, pass Culture) et communaux.



PASS+
Hauts-de-Seine - Yvelines

TU ES COLLÉGIEN* ? PLUTÔT CULTURE OU SPORT ?

Rendez-vous sur passplus.fr pour choisir tes activités.

Jusqu'à 100 € offerts par ton Département!

* Les jeunes âgés de 15 à 18 ans ne sont plus éligibles à compter du 3 juin 2024 (voir conditions sur passplus.fr)

Yvelines Le Département

INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

Mission locale du Mantois : dates des prochaines permanences en mairie les mercredis

- 18 décembre 2024

- 8 et 22 janvier - 5 février 2025

La mission Locale du Mantois vous propose un accompagnement pour les 16-25 ans : vie quotidienne, orientation, formation et emploi. Prenez rendez-vous avec votre conseillère, Anastasiya Frainet, au 01 86 64 20 64 ou 07 57 02 02 41.

Vous êtes les « bienvenus » les jours de permanence en mairie (*l'après-midi*) même sans rendez-vous.



Voici les 10 conseils pratiques :

- Attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants, n'utilisez pas ces numéros de téléphone.
 - Anticipez et élaborer vous-même votre liste de numéros d'urgence.
 - Privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés.
 - N'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur.
 - N'acceptez que les travaux d'urgence, les prestations supplémentaires pourront être effectuées plus tard.
 - Avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit, ne signez aucun devis qui vous paraisse démesuré.
 - Si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire.
 - Conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses.
 - Déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proche.
 - Porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse.
- Signalez votre problème de consommation sur signal.conso.gouv.fr

FAITES-VOUS DÉPANNER

PAS ARNAQUER



INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

Mettez-vous à la page !

Le portail Guillemette développé par la Communauté urbaine permet à tout habitant d'une des 73 communes de GPS&O d'avoir accès gratuitement à :

- un kiosque en ligne riche de plus de 1600 titres de presse (*Le Parisien, le Courrier de Mantes, Le Figaro, Libération, L'Opinion, L'Express, Society, Marianne, Challenge, Le Point, Elle, Marie-Claire, Cosmopolitan, Midi Olympique, So Foot, Tennis magazine, Les Inrockuptibles, Rolling Stone, Première...*) ;
- des concerts filmés (*classique, rock, jazz, électro...*) ;
- des formations (*langues, soutien scolaire, informatique...*) ;

Rendez-vous sur guillemette.gpseo.fr pour créer votre compte en quelques clics.



Urgence vétérinaire : appelez le 3115 !

Si vous rencontrez une urgence vétérinaire sur le département 78 et que vous recherchez un vétérinaire de garde à proximité de chez vous ouvert les nuits, le dimanche et les jours fériés, plusieurs solutions sont à votre disposition :

- Contactez votre vétérinaire habituel qui vous indiquera la marche à suivre sur son répondeur téléphonique.
- Contactez le 3115 gratuitement 24h/24 disponible sur le 78.
- Recherchez sur internet les cliniques vétérinaires 24h/24 ou les hôpitaux vétérinaires ouverts sur le 78.



Demande de titre améthyste sur pass navigo

Les demandes de titre doivent impérativement être déposées **avant le 20 du mois** pour une validation le mois suivant.

ATTENTION : les demandes de renouvellement sont à transmettre au **maximum 2 mois avant la fin de validité** du titre précédent.



SNCF réseau lance la 1^{re} application exclusivement dédiée aux travaux en Ile-de-France

Cette application permet aux utilisateurs de suivre l'avancée des grandes opérations ferroviaires en cours sur leur territoire et ainsi d'en comprendre le enjeu. Elle permet :

- Un accès facilité et centralisé aux informations sur les chantiers : leur nature, leur calendrier, leurs objectifs. Sont aussi proposés :
 - des contenus didactiques tels que des photos, vidéos, des renvois vers des interviews d'experts ;
 - des précisions sur les éventuels impacts sonores et déviations routières.
- Un contenu personnalisé : l'utilisateur a la possibilité de créer un profil et de s'abonner à l'actualité d'une zone géographique ou d'une ligne. Elle a été conçue en collaboration avec la start-up Ubiplace, spécialisée dans la communication territoriale, en particulier pour les secteurs du bâtiment, de l'environnement ou du transport.

Pour les publics non adeptes des nouvelles technologies, l'application mobile vient compléter les dispositifs d'information existant tels que les flyers et lettres d'information distribués dans les boîtes aux lettres.

L'application est téléchargeable gratuitement sur les stores [Apple](#) et [Android](#).



INFORMATIONS VENUES D'AILLEURS

Attention : nouvelles conditions d'attributions des cartes améthystes sur Pass Navigo depuis le 1^{er} juin 2024



CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES FORFAITS « AMÉTHYSTE »

Condition commune à tous : Résider dans les Yvelines

Date de prise d'effet : 1^{er} Juin 2024

Pièces justificatives à fournir pour tous les demandeurs :

- Pass Navigo Mois/Semaine
- Pièce d'identité en cours de validité recto verso
(CNI-Passeport-titre de séjour ou récépissé de demande de titre de séjour)
- Justificatif de domicile (quittance EDF, Loyer, facture téléphone fixe)
- avis d'imposition
(sauf pour les anciens combattants imposables/blessés ou mutilés de guerre/pupilles de la nation et orphelins de guerre)

| bénéficiaires | zones | bénéficiaires imposables | bénéficiaires non imposables | conditions complémentaires | pièces justificatives complémentaires |
|--|-------|--------------------------|------------------------------|----------------------------|--|
| Anciens Combattants et veuves de guerre | 1-5 | 25 € | Gratuité | de plus de 65ans | Carte d'Anciens combattants - carte de veuves de guerre |
| Anciens combattants blessés ou mutilés de guerre | 1-5 | Gratuité | Gratuité | | Carte de Mutilé ou blessé de guerre ONAC |
| Pupilles de la Nation et orphelins de guerre | 1-5 | 25 € | 25 € | | Carte de pupilles de la Nation - orphelins de guerre. |
| Personnes handicapées de plus de 20 ans | 1-5 | non éligibles | 241,12 €* 25 € | | dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2ème catégorie |
| | 3-5 | non éligibles | 25 € | | |
| Personnes âgées entre 60 et 65 ans | 1-5 | non éligibles | 241,12 € 25 € | | dernière attestation de versement de l'Allocation Adulte Handicapé ou de la pension d'invalidité 2ème catégorie ou disposant d'une carte d'invalidité >ou= 80% |
| | 3-5 | non éligibles | 25 € | | |
| Personnes âgées de plus de 65ans | 1-5 | non éligibles | 241,12 € | | |
| | 3-5 | non éligibles | 25 € | | |

*241,12 € correspond à l'extension de la zone 3-5 à la zone 1-5 soit 216,12 € +25 €

PETITES ANNONCES DIVERSES

Cherche local sain à loyer à l'année type garage, cave, pour entreposer des cartons, vélos et autres objets à Follainville ou à Dennemont (*idéalement Dennemont*).
Merci de me contacter au 06 29 46 24 01

OFFRES / DEMANDES D'EMPLOIS

FOLLAINVILLE

Femme cherche heures de ménage, repassage.
Tél. 06 74 62 01 73

FOLLAINVILLE

Informaticien propose de l'assistance informatique à domicile. Un problème d'internet, un besoin spécifique (*désinfection de virus, etc.*) ? Le mercredi soir de 20h à 22h, je me déplace sur Follainville et Dennemont uniquement.
Jonathan : 06 37 61 73 81

FOLLAINVILLE

Bonjour, je m'appelle Elsa, j'ai 16 ans et je vous propose mes services de garde d'enfants, c'est avec joie et sérieux que je veillerai sur vos enfants.
N'hésitez pas à ma contacter au 06 44 17 66 63

FOLLAINVILLE

Jeune homme sérieux de 15 ans habitant Follainville, mais possibilité de me déplacer à Dennemont, propose ses services (*soir et week-end*) pour babysitting et/ou petit travaux de jardinage sur Follainville et Dennemont.
Timéo Malassigné 07 66 10 01 45

FOLLAINVILLE

Bonjour, je m'appelle Lucile Varet, j'ai 17 ans. Je propose mes services de baby-sitting à domicile. Je suis de Follainville et peux aussi me déplacer à Dennemont !
Pour me joindre : 06 27 01 96 81

DENNEMONT

Jeune fille sérieuse et expérimentée de 16 ans, je vous propose mes services de baby sitting pour garder vos enfants le week-end et lors des vacances scolaires.
Actuellement en première générale, spécialités maths/physique-chimie/SVT, je peux également apporter une aide aux devoirs ou du soutien scolaire à vos enfants.
Me contacter au 07 66 12 35 01

Nous rappelons que tous les annonceurs doivent s'engager à respecter le Code du Travail

La commune de Follainville-Dennemont dégage toute responsabilité si tel n'était pas le cas

Artisans, commerçants, services...

Retrouvez ci-dessous nos artisans, commerçants, services qui ont souhaité figurer dans le bulletin municipal

Services

Organisation de mariages

Nadine JEAN-LOUIS – Société Celebration day
06 28 98 18 96
Nadinejeanlouis75@yahoo.fr



ODES (Organisation, prestation DJ, Eclairage, Sonorisation)

Organisation événements privés ou professionnels
Contact : www.odes-evenementiel.fr
odes.78@free.fr - odes91@free.fr

Installation, dépannage, maintenance informatique

Gautier MADOE – Société GM-SI
06 71 53 33 07
gautier@madoe.fr

Assistance administrative et comptable

Fabienne SIMONNET - 06 52 80 17 88
Fabienne.simonnet@free.fr

Cabinet de recrutement, de gestion de carrière et de coaching

Sophie MONCHABLON – Société Soconsult'in
06 72 06 22 85
contact@soconsultin.fr

Dépannage à domicile électroménager

Nordine SLIMANI – Société DAD Multiservices
06 78 17 73 77
Dadmultipservices78@yahoo.com

Dépannage informatique à domicile

Technologie Sans Soucis (T.S.S.) - 07 71 13 40 00
techsanssoucis.ddns.net

Photographe

Cara S. Photography - 06 15 91 06 09
cara.s.photography.contact@gmail.com

Photographe

Portrait glamour, boudoir, photos intérieur et extérieur
PIC"aboo Studio - Florent GUITEL
06 30 77 25 95 - Instagram : picaboo_studio
picaboostudio78@gmail.com

Santé - Bien-être

Réflexologie, amincissement, harmonisation émotionnelle

Agnès LEGER – Société Pas à pas
07 84 43 76 41
Leger.agnes@orange.fr



Naturopathie, réflexologie plantaire, massages bien être

Joëlle HUARD – Société Arôme de Vie
07 84 67 62 66
contact@aromedevie.fr

Prothésiste ongulaire

Marjorie BEUKELAER – Société B'Color
Exerce à domicile - 06 99 10 30 75
beukelaermarjorie@outlook.fr

Commerçants

Création d'articles pour bébés/enfants – Zéro déchets en tissus

Audrey CATELOIN – Les petites affaires de Gab
06 61 26 97 07
les.petites.affaires.de.gab@gmail.com

TAXI Greentaxi

William MARIE - 06 03 42 29 98
greentaxi.fr

Chauffeur VTC

Mathieu VTC - 06 24 26 74 65
firemblems@laposte.net



LS'PACE VERTS (entretien parcs et jardins)

50 rue Jules Ferry
06 05 45 76 94

BONHOMME VIAGER SAS

Achat/vente de biens immobiliers classiques et viagers, étude
viagère gratuite et sans engagement
Arnaud BONHOMME
06 79 01 13 94
contact@bonhomme-viager.fr

Apiculteur récoltant - Vente miel

La Miellerie du verger (miel de Colza, Printemps et fleurs d'été)
Florian PONCE - 06 05 45 76 94

Bâtiment

Maçonnerie générale

Cédric CHAMPION – Sarl Champion
07 55 21 93 82
cedricchampion@gmail.com



Entreprise générale de bâtiment

DODDSSERVICE
06 76 47 80 07
ndoddsservice@gmail.com - www.doddsservice.fr

Tous corps d'état

Eddy PAUTRAT – Société Pautrat bâtiment
06 74 54 21 09 - 01 39 29 34 23
Eddy-pautrat@hotmail.fr

Plomberie-chauffage

Bruno GONCALVES ALVES
07 67 95 66 87
bruneau.plomberiechauffage@gmail.com



6 MOIS SONT PASSÉS....

exposition garderie - 22 juin



Le travail de vos enfants

carnaval de fin d'année à l'école maternelle - 22 juin



Défilé dans les rues



6 MOIS SONT PASSÉS....

spectacle danse - 23 juin



**Spectacle de
nos danseurs
à Issou**



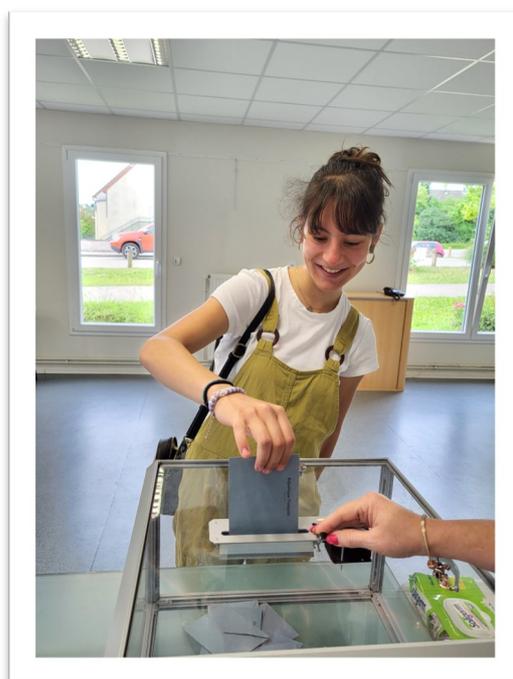
6 MOIS SONT PASSÉS....

karaoke enfant sur le marché - 26 juin



Super karaoke enfant

premier vote élection législatives - 30 juin



6 MOIS SONT PASSÉS...

fête du village- 29-30 juin



Une belle réussite

6 MOIS SONT PASSÉS....

bal populaire - 13 juillet



Souls unity



Quelle ambiance !

6 MOIS SONT PASSÉS....

forum des associations - 7 septembre



foire à tout - 15 septembre



6 MOIS SONT PASSÉS....

marche rose - 13 octobre

Don de 2 100 euros avec la participation de 160 marcheurs



6 MOIS SONT PASSÉS....

halloween organisé par le cpafd - 31 octobre



cérémonie commémorative - 11 novembre



INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

Communauté Emmaüs



Prochaine vente

Samedi 8 février 2025

- Grande braderie

Club de l'Amitié *(pour tous à partir de 7 ans)*

Chers amis, notre club vous accueille avec joie le 2^e mardi de chaque mois à partir de 14 heures à la Maison Pour Tous de Follainville-Dennemont.

Pour la marche Christiane Gaillard 06 46 56 13 42 ou Martine Astruc 06 05 42 11 84. Il serait bien de nous fournir un certificat médical pour les assurances. Pour le jour de la marche, veuillez nous prévenir si vous venez ou si vous ne venez pas, merci.

Le samedi 18 janvier 2025 assemblée Générale avec la galette à 14 heures salle polyvalente de Dennemont, votre présence est souhaitable.

Le 19 mars 2025, Holiday on Ice à Rouen avec restaurant, inscription dès maintenant pour réserver, acompte de 60 € maintenant, prix total 140 ou 130 € en fonction des inscriptions.

Du 11 au 18 juin 2025 voyage en Italie "Les Pouilles", nous recherchons quelques personnes intéressées pour réduire le tarif. Le descriptif est à votre disposition le mardi du club ou demandez le bulletin d'inscription dès maintenant à Sylviane, versez un chèque d'acompte de 500 € au nom de SUNSET.

Le Bureau : Présidente Mme Breton Sylviane
06 82 32 52 74 - 57 rue des Groux Follainville

M. Peneau Robert Vice-Président - Secrétaire

M. Gaillard Michel - Trésorière Mme Aubel Jeanine.



Trois Petites Notes de Musique

L'association Trois Petites Notes de Musique remercie les nombreuses personnes qui se sont inscrites cette année. Nous avons encore quelques places en guitare, en éveil musical et bien entendu en chorale si le cœur vous en dit. Les activités reprennent cette semaine.

Trois nouveaux professeurs nous ont rejoints.

Renseignements au 01 34 78 53 48.

Généalogie

Rendez-vous à 18 h le jeudi 16 janvier 2025 à Dennemont, à côté de l'école Ferdinand Buisson, 131 rue Jean Jaurès. Bienvenue à tous.



Boîte à livres à la Maison Pour Tous

Le club de l'amitié a créé une boîte à livres, ouverte à tous, à l'intérieur de la Maison Pour Tous. Vous pouvez y apporter des livres ou vous servir gratuitement les lundis, mardis et jeudis après-midi.



INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS

GAR

Le **GAR**, **G**roupe d'**A**nimation **R**urale, vous propose peinture sur porcelaine le lundi, cartonnage le mardi, gymnastique le mardi soir, n'hésitez pas à contacter Edith au 06 12 49 47 82, travaux d'aiguilles premier et troisième mercredi de chaque mois, Scrabble et généalogie le jeudi, n'hésitez pas à contacter Sylviane au 06 82 32 52 74.

Venez, sortez, essayez, occupez vous manuellement, intellectuellement et socialement, les inscriptions sont toujours d'actualité.

Venez nous rejoindre.

N'hésitez à nous laisser un message par mail gar78.fd@gmail.com

Karine, présidente du GAR



PEINTURE SUR PORCELAINE
Lundi 14 heures - 18 heures

CARTONNAGE
Mardi 13 heures 45 - 18 heures

GYM
Mardi 19 heures 30 - 20 heures 30

SCRABBLE
Jeudi 14 heures - 18 heures

GENEALOGIE
Un jeudi par mois

FILS ET AIGUILLES
1 & 3 mercredi du mois

GAR

GRUPE D'ANIMATION RURALE
Maison pour tous
2 Rue Wilson 78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT.

Les jardins partagés

L'association « Les jardins partagés de Follainville-Dennemont » propose une vente de jacinthes **samedi 14 décembre 2024 de 9h à 13h** devant la boulangerie.

Des pré-commandes sont également possibles, par mail à jardinspartagesfd@gmail.com ou SMS au 06 85 81 64 96, à venir récupérer le jour de la vente. (*Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre des Jardins partagés de Follainville-Dennemont*).



Créée en 2013, l'association « Les jardins partagés de Follainville-Dennemont » est ouverte à toutes les familles du village. Elle donne l'occasion à tous de se retrouver dans une ambiance conviviale pour échanger les savoirs et les savoir-faire, tester de nouvelles techniques de culture dans le respect de la nature et de la biodiversité mais aussi déguster les fruits et légumes cultivés toute l'année !

De nombreux projets ont déjà été réalisés : installation d'une serre, création d'une marre et d'une spirale à aromates, installation de ruches, animation d'ateliers pour les scolaires, mise en place de jardinières « Incroyables comestibles » accessibles à tous dans le village, organisation de stages de formation, participation à l'organisation de la chasse aux œufs...

Pour plus d'information : jardinspartagesfd@gmail.com ou 06 85 81 64 96

INFORMATIONS DE NOS ASSOCIATIONS



Qu'est-ce que le Pilates ?

C'est une gymnastique inventée par Joseph Pilates au siècle dernier. Cet homme à la santé fragile et passionné d'anatomie a travaillé toute sa vie à la conception d'exercices permettant d'améliorer et optimiser les fonctions du corps. Son entraînement a pour objectif de rendre le corps « fort comme une colonne grecque et souple comme un chat ».

**Nouveauté
2024/2025
Adultes/séniors**

Pourquoi faire du Pilates ?

Conscience corporelle : Prendre conscience de sa force, son agilité, et de ses limites pour mieux les entraîner... Joseph Pilates avait souligné l'importance de l'harmonie entre le corps et l'esprit, c'est pourquoi il avait appelé sa gymnastique la Contrology (et non pas le Pilates !!), soit le travail physique sous « contrôle » de l'esprit.

Force et Mobilité : La méthode Pilates permet de gagner en force, notamment par l'entraînement des muscles profonds qui supportent la colonne. Mais le Pilates permet également le développement harmonieux des parties périphériques du corps. De même, la mobilité est accrue par la recherche constante d'améliorer les fonctions du corps dans les amplitudes possibles.

Effets désirables : Le travail profond associé à la respiration permet de masser les organes internes, favoriser la fonction respiratoire et la circulation sanguine. Le transit intestinal et la digestion sont améliorés, le sommeil plus régulier... Les bienfaits du Pilates sont multiples !

Comment se pratique t-il ?

Les séances sont basées sur un enchaînement d'exercices rythmés par la respiration. Dans un premiers temps les mouvements seront lents et précis, de façon à ce que les principes de placement et de mouvement soient bien compris par la personne. Lorsque l'on commence à prendre l'habitude de bien sentir, et de placer son corps correctement, la force se développe et les mouvements s'effectuent de façon plus rapide et fluide. Les exercices n'ont rien d'acrobatique comme on peut souvent l'entendre ou l'imaginer. Le Pilates a évolué dans sa forme et les exercices sont accessibles aux débutants.

Qui peut faire du Pilates ?

Le Pilates s'adresse à tout le monde, et à tous les âges. Que vous soyez homme ou femme, sportif ou non, souple ou pas, cette méthode s'adaptera toujours à vous. Les exercices peuvent être adaptés en fonction du niveau, des postures et besoins de chacun. Si vous avez des pathologies nécessitant la pratique d'une activité physique progressive, Pilates peut vous aider. Mais assurez-vous toujours d'obtenir le feu vert de votre médecin avant.

Les effets du Pilates

La pratique régulière améliore la posture par un renforcement profond : les tensions du dos peuvent disparaître, le ventre se raffermir, le corps devient fort et souple. Les personnes gagnent en assurance. Les gestes des sportifs deviennent plus efficaces, car mieux contrôlés et les risques de blessure ou de déséquilibre musculaire diminuent.

Les cours sont assurés par Guillaume qui vous attend au forum pour tous renseignements et inscriptions.



SPECIAL NOEL

Marché de Noël

Afin de faire vos courses de Noël, n'oubliez pas

le mercredi 18 décembre de 16 h à 20 h :

*Photo avec le Père Noël et un verre de vin chaud sera servi
à tous les clients.*

*N'hésitez pas à passer vos commandes auprès de vos commerçants
(poissons, fruits de mer, plateaux de fromages et fruits,
volailles, foie gras...).*



Comment passez vos commandes pour Noël à nos commerçants du marché ?

Boucherie Piriou

* * *

Au marché jusqu'au mercredi 18 inclus ou au
06 38 04 04 58 puis retrait à son domicile
à Dennemont le mardi 24 après-midi



Fromages Céline & Franck

* * *

Au marché jusqu'au
mercredi 18 inclus
puis livraison à domicile
le mardi 24 matin



Poissonniers Stéphane & Laurence

* * *

Au marché et par téléphone
au 06 50 24 44 54
avant le 14 décembre
et récupération de vos commandes
le mardi 24 entre 15 h 15 et 16 h sous la halle



Fruits Sue Ellen

* * *

Au marché jusqu'au mercredi 18 inclus et
par téléphone au 06 65 60 91 49
et récupération de vos commandes
le mardi 24 entre 15 h 15 et 16 h sous la halle



LE COIN DES AFFICHES

L'association
LES JARDINS PARTAGES DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT
propose une vente de jacinthes



2 € la jacinthe
5 € les 3 pots

Samedi 14 décembre 2024 de 9h à 13h
devant la boulangerie

Des pré-commandes sont également possibles, par mail à jardinspartagesfd@gmail.com ou SMS au 06 85 81 64 96, à venir récupérer le jour de la vente.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre des Jardins partagés de Follainville-Dennemont





LES 14 ET 15 DÉCEMBRE

NOËL À FOLLAINVILLE DENNEMONT

Le Samedi - 15h00
à la salle polyvalente
Pour les anciens (sur invitation)
Spectacle "Les comédies musicales d'hier à
aujourd'hui" par Souls Unity

Le dimanche - 15h00
à la salle polyvalente
Les enfants de la commune (de 3 à 10 ans)
ont rendez-vous pour un spectacle
"La planète bleue et le robot magique"
suivi d'un goûter





Crumble au potiron au parmesan



Ingrédients pour 4 personne :

- 500 g de potiron
- 50 g de farine
- 50 g de poudre d'amandes
- 50 g de chapelure
- 100 g de parmesan râpé
- 1 cube de bouillon de volaille
- 125 g de beurre doux
- Sel, poivre

Préparation :

1. Portez à ébullition un grand volume d'eau dans une casserole avec le cube de bouillon de volaille. Pendant ce temps, épluchez, épépinez et coupez le potiron en dés ou en lamelles. Plongez-les dans l'eau à ébullition, baissez à feu moyen et laissez cuire pendant 15 minutes ou jusqu'à ce que la chair soit tendre. Egouttez.
2. Préchauffez le four à 180°C (th.6). Beurrez un plat ou des ramequins allant au four et déposez-y le potiron. Salez et poivrez.
3. Coupez le beurre en dés. Mélangez-les avec la farine, la chapelure, la poudre d'amandes et le parmesan râpé. Malaxez avec les doigts pendant plusieurs minutes, jusqu'à obtenir une pâte sableuse qui s'effrite. Parsemez-la sur la potiron.
4. Enfourez pour 20 minutes ou jusqu'à ce que la surface soit dorée. Servez.

COIN DÉTENTE

Labyrinthe



| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 4 | 9 | | | | | |
| 2 | | | | | 8 | 4 | | |
| 9 | 8 | | | 2 | 1 | 6 | | |
| 4 | 2 | | | 6 | | | | |
| | 7 | 3 | 2 | 1 | 9 | 8 | 6 | |
| | | | | 4 | | | 5 | 9 |
| | | 5 | 3 | 8 | | | 1 | 2 |
| | | 2 | 1 | | | | | 6 |
| | | | | | 2 | 9 | 8 | |

Sudoku

COIN DÉTENTE

Coloriage



Retrouvez les mots

BUILDING
 BUS
 CHURCH
 CITY
 HOSPITAL
 HOTEL
 HOUSE
 MONUMENT
 POLICE
 RESIDENCE
 RESTAURANT
 ROAD
 SCHOOL
 STREET
 SKYLINE

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| R | E | S | I | D | E | N | C | E | T |
| L | S | T | R | E | E | T | H | S | N |
| A | H | O | T | E | L | C | K | G | A |
| T | O | Y | T | R | R | Y | S | N | R |
| I | U | T | A | U | L | D | C | I | U |
| P | S | I | H | I | A | F | H | D | A |
| S | E | C | N | O | F | I | O | L | T |
| O | C | E | R | B | U | S | O | I | S |
| H | P | O | L | I | C | E | L | U | E |
| M | O | N | U | M | E | N | T | B | R |

COIN DÉTENTE

Retrouvez le 7 erreurs



| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 8 | 9 | 2 | 5 | 6 | 1 | 4 | 7 |
| 6 | 4 | 5 | 7 | 9 | 1 | 2 | 3 | 8 |
| 2 | 1 | 7 | 4 | 8 | 3 | 5 | 9 | 6 |
| 9 | 5 | 2 | 3 | 4 | 7 | 8 | 6 | 1 |
| 4 | 6 | 8 | 9 | 1 | 2 | 3 | 7 | 5 |
| 1 | 7 | 3 | 5 | 6 | 8 | 9 | 2 | 4 |
| 5 | 3 | 6 | 1 | 2 | 4 | 7 | 8 | 9 |
| 7 | 9 | 4 | 8 | 3 | 5 | 6 | 1 | 2 |
| 8 | 2 | 1 | 6 | 7 | 9 | 4 | 5 | 3 |

Sudoku (solution)



www.follainville-dennemont.fr



Follainville-Dennemont Actu



*Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale
vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année*



Le Tambour Battant est édité par la commune de Follainville Dennemont - Directeur de la publication : M. Sébastien LAVANCIER, Maire

Crédit photo : Mairie - Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique - Tous droits réservés.

